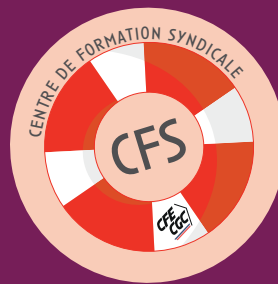


**CALENDRIER  
DES FORMATIONS**  
2<sup>e</sup> semestre 2018



**INSCRIVEZ-VOUS**



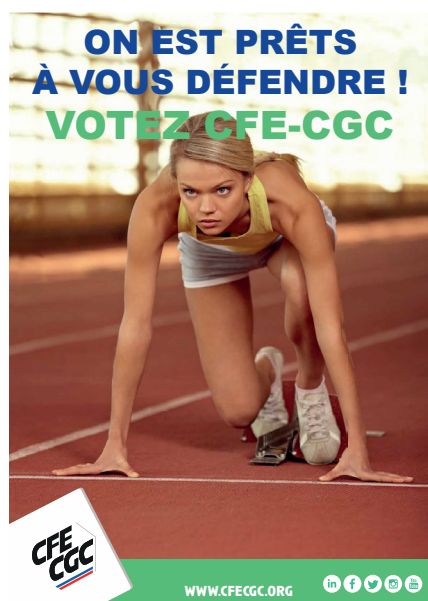
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)



Centre de formation syndicale

# BOOSTEZ VOTRE COMMUNICATION !

Retrouvez toutes les affiches sur l'intranet confédéral  
ou à disposition dans vos unions régionales.



## INTRANET.CFECGC.ORG

Chaque adhérent peut accéder à l'intranet  
en entrant son identifiant et mot de passe.

Vous ne les avez pas encore ? Rien de plus  
simple. Connectez-vous à Monprofil  
<http://monprofil.cfecgc.org/inscription>  
et ils vous seront envoyés automatiquement.

Une question ? Envoyez un e-mail à :  
[monprofil@cfecgc.fr](mailto:monprofil@cfecgc.fr).



## ÉDITO

L'ensemble des adhérents de la CFE-CGC doit faire face aux profonds bouleversements qu'engendrent les « Ordonnances Macron ».

Après les « réformes Rebsamen » et la « Loi Travail » ils s'agit de la troisième réforme en 4 ans. Cependant cette dernière réforme provoque des changements majeurs qu'il s'agisse du champ de la négociation ou du fonctionnement des instances représentatives du personnel. Menée en quelques semaines, elle s'applique à l'ensemble des entreprises en ce qui concerne la négociation, et depuis janvier 2018 jusqu'à fin 2019 concernant la mise en place des nouvelles instances.

Outre l'adaptation immédiate de tous nos stages aux nouvelles exigences légales, le CFS a mis en place un module spécifique sur les ordonnances Macron lors du premier semestre ; celui-ci a été suivi par beaucoup de militants. De nombreuses sessions de ce module sont planifiées afin de former le plus grand nombre d'entre vous.

Je souhaite saluer la réactivité des militants car vous avez été très nombreux à solliciter votre fédération, syndicat où les unions territoriales pour venir vous former. Cette réactivité, ce pragmatisme qui traduisent une recherche de solution à cette nouvelle donne de la représentation du personnel n'étonnera personne.

Elle correspond au fonctionnement de la CFE CGC. En effet nous avons tout mis dans la bataille à l'époque des concertations pour dénoncer sans relâche les conséquences probables des ordonnances sur le nombre de représentant du personnel et, partant de la qualité même de la représentation du personnel et de la difficulté pour les porteurs de mandat à assurer l'ensemble de leur charge.

Vous êtes bien placés pour savoir que nous n'avons pas été écoutés. Cependant, la loi est votée et il s'agit maintenant de l'appliquer et c'est ce que vous faites.

Je suis, tous les jours, tenu au courant par vos fédérations vos syndicats des difficultés inédites que vous rencontrez à chaque étape de ce nouveau parcours : que ce soit dans la négociation âpre d'accords préalables à l'exercice du droit syndical, dans la constitution difficile de listes raccourcies, de la négociation sensible du protocole d'accord préélectoral et, certains en font déjà l'expérience, dans la tenue d'un mandat lourd, chronophage et complexe. Sachez que nous mettons la même énergie, avec vos syndicats et vos fédérations, à trouver des solutions pour vous apporter de l'aide et du soutien que celle que vous mettez pour, inlassablement, continuer à assurer aux salariés une représentation efficace et une action militante conforme aux valeurs que nous partageons.

Le CFS continuera à vous accompagner dans la voie de l'appropriation du nouveau contexte et de l'acquisition de compétences tout au long de l'année. Notons que le droit au maintien total de salaire pour le stagiaire a été rétabli, c'est là sans doute une des rares choses positives que nous pouvons identifier. Nous ne manquerons pas d'en faire bon usage !

Pour l'heure je vous souhaite, à tous, de passer un bel été ressourçant.

**François Hommeril**  
Président de la CFE-CGC

Éditeur  
CFE-CGC  
59 rue du Rocher - 75008 Paris

Conception  
Service communication de la CFE-CGC  
Valérie Bouret

Rédaction  
Centre de formation syndicale

Crédit photos  
Adobe stock et Noun project

Imprimeur  
ITF Imprimeurs  
Z.A. Le Sablon - 72230 Mulsanne  
Labellisé Imprim'vert. Certifié PEFC et FSC

Dépôt légal : juin 2018  
ISBN 978-2-916375-68-7

# LE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE

## DROIT AU CONGÉ

Les salariés désireux de participer à des stages ou sessions exclusivement consacrés à la formation économique, sociale et syndicale, organisés par des centres ou instituts spécialisés dont la liste est établie chaque année par arrêté ministériel, peuvent obtenir un congé non rémunéré de douze jours par an (L. 2145-5 et s.).

Le refus non justifié du congé est pénalement sanctionné. D'autre part, un licenciement qui serait motivé par la demande formulée par un salarié de participer à un stage de formation syndicale serait abusif.

## CONTINGENT ANNUEL

- Le congé normal reste fixé à 12 jours par an et par salarié, porté à 18 jours par an pour les animateurs de stages et sessions et les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales.
- Un arrêté du 7 mars 1986 fixe le nombre total de jours de congé susceptibles d'être pris chaque année par l'ensemble des salariés d'un établissement au cours de l'année civile en fonction des effectifs.

## ORGANISMES HABILITÉS

Seuls les stages et sessions organisés par les organisations syndicales interprofessionnelles, représentatives sur le plan national, peuvent ouvrir droit au bénéfice des congés et recevoir l'agrément ministériel.

Pour l'année calendaire en cours, cette liste comporte notamment le Centre de formation syndicale de la CFE-CGC.

## FONCTION PUBLIQUE

La demande de congé doit être impérativement déposée auprès du supérieur hiérarchique un mois au moins avant l'ouverture du stage.

Cette demande doit être formulée au titre des congés de formation syndicale tels que prévus au titre 1<sup>er</sup> du Statut Général des fonctionnaires (article 21 de la loi du 13 juillet 1983) et plus particulièrement :

- pour la Fonction publique d'État (article 34-7° de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984) ;
- pour la Fonction publique hospitalière (décret du 13 octobre 1964, aménagé par la circulaire n° 221 DH 4 du 30 juillet 1975 - BO 759-35) ;
- pour la Fonction publique territoriale (article 57-7° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) qui prévoit un délai de prévenance d'un mois et demi avant le stage.

## MODALITÉS

Le bénéficiaire du congé est de droit, dans la limite du contingent fixé, sauf lorsque l'employeur estime, après avis conforme du comité d'entreprise, ou à défaut des délégués du personnel, que cette absence aurait des conséquences préjudiciables à la production et à la marche de l'entreprise (L. 3142-13).

Le salarié peut demander le fractionnement du congé par périodes minimales de 2 jours.

La demande doit être présentée à l'employeur au moins trente jours à l'avance et le refus éventuel notifié dans les huit jours de cette demande (R. 3142-3 et s.).

L'organisme chargé des stages ou sessions doit délivrer au travailleur une attestation constatant la fréquentation effective de ceux-ci par l'intéressé.

Cette attestation sera remise à l'employeur au moment de la reprise du travail.

Le congé est assimilé, au regard de la législation du travail et de la Sécurité sociale, à une période de travail. Il n'est pas imputé sur le congé annuel payé (L. 3142-12).

Les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de cette formation seront considérés comme des accidents du travail.

## PRISE EN CHARGE DES SALAIRES

Art. L. 2145-6 : Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Le dispositif de la subrogation mis en place en 2015 disparaît.

## ASSURANCE DES STAGIAIRES

Les stagiaires du Centre de formation syndicale (CFS) de la CFE-CGC sont assurés dans le cadre et dans les conditions du contrat SOLIDARITÉ VIE SYNDICALE souscrit auprès de la MACIF et géré par la Confédération.

# INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES : MODE D'EMPLOI

Vous avez décidé de participer à un stage interprofessionnel. voici les différentes étapes à suivre :



Je choisis  
mes formations  
en respectant  
les pré-requis

- Adressez-nous, sans tarder, le bulletin d'inscription ci-après (un bulletin par stage souhaité, précisant la date choisie) par mail, courrier...
- Prévenez votre syndicat ou fédération d'appartenance.



J'informe  
mon employeur  
au minimum  
30 jours  
avant la date  
du stage

**Informez vous-même votre employeur.** Pour bénéficier du Congé de formation économique, sociale et syndicale, il vous appartient de faire personnellement une demande écrite à votre employeur **30 jours au minimum avant le début du stage** (vous pouvez vous inspirer du courrier type).

**Rappel : article R. 3142-3 du Code du travail : la demande de congé doit être présentée à l'employeur au moins 30 jours avant le stage par l'intéressé(e) (délai majoré dans la Fonction publique). Le non-respect ne peut en aucun cas être imputé au CFS.**



Mon salaire  
est maintenu  
pendant la durée  
du stage  
(art L. 2145-6)

Ces sessions se déroulent à Paris. Elles débutent le 1<sup>er</sup> jour à 10 heures et s'achèvent le 2<sup>e</sup> jour vers 17 heures. Tenez compte de ces horaires pour réserver votre déplacement.

Si un empêchement vous oblige à vous désister, prévenez-nous ; les places sont rares et les demandes nombreuses !

Le CFS prend en compte les demandes d'inscriptions par ordre d'arrivée :

- en cas de problème, nous vous contacterons directement,
- **vous recevrez une confirmation d'inscription sous quinzaine par mail (merci de nous fournir cette information indispensable pour traiter votre demande).**
- la convocation et le programme détaillé vous seront envoyés deux semaines avant le stage.

**D'avance, nous vous souhaitons un bon stage, où nous aurons le plaisir de vous accueillir.**

**Au fait, le jour J, pensez à vous munir de votre carte d'adhérent.**

## ATTENTION

**Si vous venez de province, prenez vos dispositions pour votre hébergement. La nuitée précédant le 1<sup>er</sup> jour de stage peut être prise en charge sur demande préalable et dérogation (liste des hôtels ci-contre).**

# CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES STAGIAIRES

## FRAIS DE TRANSPORT

### TRAIN

Remboursement du billet 2<sup>e</sup> classe.

**Joindre les billets de train compostés originaux ou en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code ainsi que la photocopie de votre carte grand voyageur (si vous en possédez une).**

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

### AVION

Les déplacements en avion sont possibles :

- s'ils évitent les frais qu'occasionnerait une arrivée la veille du stage.
- si le temps de déplacement en avion n'est pas concurrencé par le T.G.V.

Liste des départements dont les billets d'avion seront remboursés par le CFS : 06, 09, 11, 13, 15, 20, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 40, 43, 56, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 73, 81, 82, 83.

**Joindre la facture et la carte d'embarquement ou, en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code.**

Nous vous demandons instamment de faire le maximum pour voyager à tarif réduit (abonnements, tarifs spéciaux entreprises...).

Sur les vols Air France, vous pouvez bénéficier de réductions si vous réservez à l'avance.

Par ailleurs, n'hésitez pas à comparer les tarifs des différentes compagnies desservant votre trajet.

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

### VOITURE

Défraiement du carburant :

- 0,42 €/km pour une personne seule,
- 0,55 €/km pour du co-voiturage.

**200 km/jour maximum (pour d'éventuelle dérogation, merci de contacter le CFS au préalable).**

**Mentionner, sur la note de frais, le(s) nom(s) du/des passager(s).**

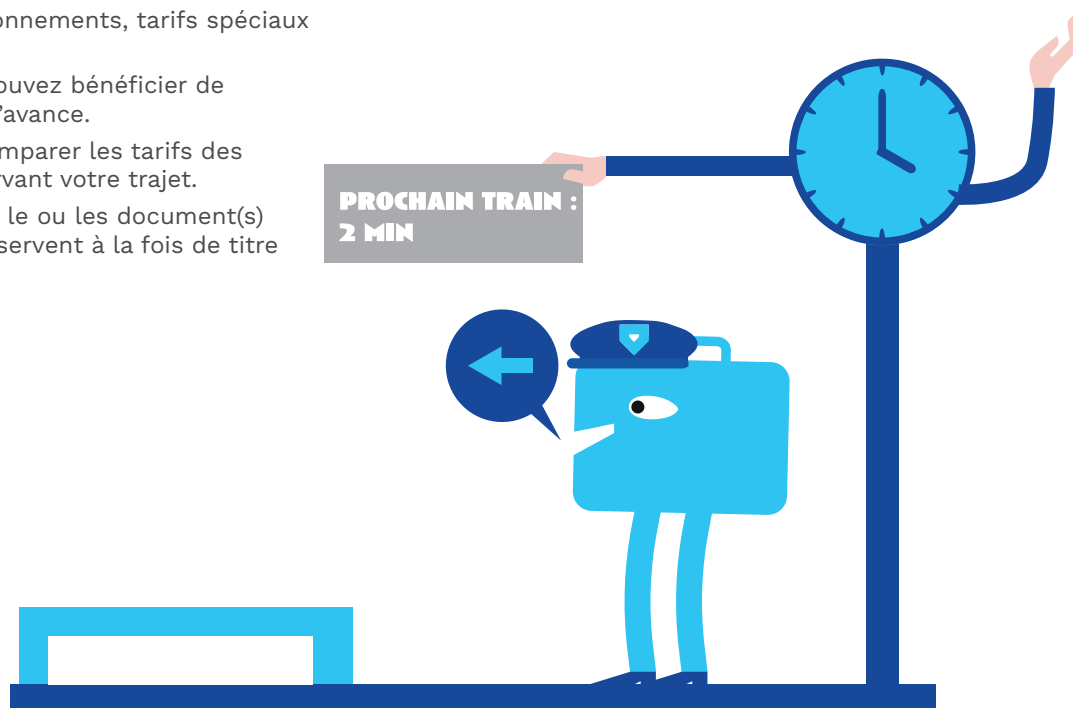
**Les frais de péage sont remboursés sur justificatifs originaux.**

**Les transports en commun doivent être utilisés dès lors qu'ils réduisent le temps de transport.**

#### ATTENTION :

**Ne sont pas pris en charge :**

- les frais de taxi,
- les frais de parking parisien,
- les frais des stagiaires habitant la ville où se déroule le stage ou à proximité de celle-ci.



## FRAIS DE SÉJOUR

Le plafond de prise en charge des frais de séjour correspond désormais au tarif négocié avec l'hôtel (cf. liste des hôtels) plus le prix d'un repas seul, à savoir 25 €.

Le plafond de 160 € (nuitée + petit-déjeuner + taxe de séjour + dîner) restera en vigueur dans le cas du choix d'un hôtel ne figurant pas sur notre liste.

Le remboursement ne sera possible que **sur présentation de justificatifs originaux**. Pour l'hébergement et/ou la restauration, **une facture** demandée à l'hôtel et/ou au restaurant, sur papier à en-tête original est acceptée par les services de contrôle.

Pour **toute information complémentaire ou demande justifiée de dérogation, contactez-nous avant le stage**.

Une note de frais vous sera remise au cours du stage. La remplir, l'envoyer au CFS et **y joindre les pièces justificatives originales** (délai d'envoi : maximum trois semaines après le stage). L'émargement de la liste des participants attestera de votre présence.

Le règlement de vos frais vous sera envoyé par lettre-chèque sous trois semaines environ, à réception de votre note de frais. Il ne prendra pas en compte les éventuels dépassements occasionnés par le non-respect des règles énumérées ci-dessus.

### ATTENTION :

**La nuitée précédant le 1<sup>er</sup> jour du stage peut être prise en charge sur demande écrite valablement justifiée.**

**Les hébergements sont uniquement possibles pour les provinciaux. Les Franciliens doivent rentrer chez eux le soir du 1<sup>er</sup> jour de stage.**

## LISTE DES HÔTELS

Contactez ces hôtels de la part du CFS ou de la CFE-CGC. Pour éviter tout désagrément, faites-vous confirmer leurs tarifs préférentiels. Vous pouvez vous rendre à pied de chacun de ces hôtels à la Confédération (lieu des stages). **Merci de vous munir de votre convocation et du programme qui pourront vous être réclamés par la réception de l'hôtel.**

### Austin's St Lazare Hôtel

(pour info, 130 € ttc/nuitée)  
Tél. : 01 48 74 48 71  
Fax : 01 48 74 39 79  
26 rue d'Amsterdam - 75009 Paris  
Métro : Saint-Lazare

### Hôtel Le Cardinal

(pour info, 113,65 € ttc/nuitée)  
Tél. : 01 40 16 30 00  
Fax : 01 40 16 30 30  
3 rue du Cardinal Mercier - 75009 Paris  
Métro : Liège ou Place de Clichy

### Hôtel de Genève

(pour info, 125 € ttc/nuitée)  
Tél. : 01 48 74 33 99  
Fax : 01 40 16 96 46  
36 rue de Londres - 75009 Paris  
Métro : Saint Lazare

### Hôtel du Théâtre

(pour info, 116,65 € ttc/nuitée)  
Tél. : 01 43 87 21 48  
Fax : 01 42 93 59 39  
5 rue de Cheroy - 75017 Paris  
Métro : Villiers ou Rome

### Hôtel Alexandrine Opéra

(pour info, 121,65 € ttc/nuitée)  
Tél. : 01 43 87 62 21  
Fax : 01 44 70 91 05  
10 rue de Moscou - 75008 Paris  
Métro : Europe

### Hôtel Bellevue

(pour info, 98 € ttc/nuitée)  
Tél. : 01 43 87 50 68  
Fax : 01 44 70 01 47  
46 rue Pasquier - 75008 Paris  
Métro : Gare Saint-Lazare

### Ouest Hôtel

(pour info, 120,65 € ttc/nuitée)  
Tél. : 01 43 87 57 49  
Fax : 01 43 87 90 27  
3 rue du Rocher - 75008 Paris  
Métro : Saint-Lazare

### ATTENTION :

**Ces prix préférentiels étant exclusivement réservés au CFS, pour l'accueil des stagiaires, il vous sera demandé de fournir votre convocation ainsi que le programme du stage à la réception de l'hôtel.**

**N'hésitez pas à visiter les sites comparatifs sur Internet**

## BULLETIN D'INSCRIPTION À UN STAGE INTERPROFESSIONNEL

à retourner au secrétariat du CFS  
Maison de la CFE-CGC – 59 rue du Rocher - 75008 Paris  
☎ : 01 55 30 12 79 - ✉ : cfs@cfecgc.fr



**Si vous désirez suivre plusieurs stages,  
nous vous remercions de remplir  
un bulletin par stage souhaité.**

Nom .....	Prénom .....	
Adresse .....		
CP .....	Ville .....	
☎ (pers) .....	☎ (port) .....	☎ (prof) .....
Mail .....@ .....		
Merci d'écrire lisiblement votre adresse e-mail afin que nous puissions vous faire parvenir votre convocation		
Date de naissance    /    /		

Entreprise .....
Votre fédération d'appartenance ou syndicat national non fédéré .....

Dates et types des stages déjà effectués .....	
.....	
Avez-vous déjà suivi le module d'initiation "Ouverture sur le syndicalisme" ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je m'inscris au stage .....	
qui se tiendra à Paris les (un seul choix de dates).....	
Le    /    /	Signature :
<b>vous recevrez une confirmation d'inscription sous quinzaine par mail (merci de nous fournir cette information indispensable pour traiter votre demande . Dès l'envoi de votre inscription, prenez vos dispositions pour réserver votre hébergement et votre transport. La convocation et le programme du stage vous seront envoyés DEUX SEMAINES AVANT LE STAGE.</b>	



# SYNDICATS-FÉDÉRATIONS-UNIONS-SECTIONS : VOUS ORGANISEZ UN STAGE

## COMMENT BÂTIR VOTRE PLAN DE FORMATION ? UN STAGE : POUR QUOI FAIRE ? QUEL(S) OBJECTIF(S) ? QUEL(S) BESOIN(S) ? QUELLE POPULATION ?

Les demandes d'actions de formation des syndicats fédérés doivent transiter par les **fédérations d'appartenance ; celles des unions départementales (ou locales) par les unions régionales.**

La demande écrite est formalisée pour une programmation au cours du **semestre à venir.**

Le CFS se donne la possibilité d'amender et de compléter celle-ci en fonction des disponibilités et impondérables.

### 1. Traitement des demandes de stages

Le montage des stages est soumis à un certain nombre de contraintes légales et techniques.



Le syndicat non fédéré, la fédération ou l'union doit indiquer dans sa **demande** de stage(s) à envoyer au CFS **au plus tard à J-90** :

- la période souhaitée,
- la durée,
- le lieu ou la localisation,
- le(s) thème(s) envisagé(s),
- la population concernée,
- les coordonnées du responsable du stage à contacter.

En cas d'accord de principe du CFS, celui-ci sera donné sous réserve d'un nombre minimum de **20 personnes inscrites**, ayant un cursus de formation permettant de suivre le thème envisagé.



Réception au CFS (au plus tard à J-28) de la liste au format Excel des stagiaires comportant : les nom, prénom et adresse postale personnelle de chacun.

Joindre à cet envoi le budget prévisionnel (page 5).

Les demandeurs doivent confirmer eux-mêmes les options hôtelières retenues, après accord du CFS, et assurer le suivi des prestations souhaitées. Il est à noter que seuls les stagiaires habitant à plus de 50 km de la ville où se déroule le stage peuvent demander à être hébergés.



Une convocation individuelle sera adressée à chaque participant :

- soit par le CFS,
- soit par l'organisateur du stage.



Afin de faciliter le suivi et la prise en charge des frais d'hébergement, location de salle et repas lors des stages organisés, il est demandé à la structure qui organise la formation de faire l'avance des frais (seuls les frais de transport des stagiaires sont réglés directement par le CFS). Merci de retourner au CFS la feuille d'émargement avec les factures afférentes dans les 3 semaines qui suivent le stage.

## COMMENT PRÉPARER VOTRE BUDGET DE FORMATION ?

Le CFS vous demande de l'informer d'un éventuel financement annexe (à mentionner sur la fiche de budget prévisionnel).

Le remboursement des frais individuels des stagiaires est calculé automatiquement, sur la base des tarifs actuellement en vigueur.

Afin d'aider les unions territoriales, le CFS participe aux frais de secrétariat à concurrence de 155 €

par stage réalisé, sur demande écrite à laquelle seront joints les justificatifs originaux.

Les honoraires s'élèvent à 500 € TTC par conférencier et par journée de formation. En ce qui concerne les frais annexes des conférenciers, merci de bien vouloir nous renvoyer tous les **justificatifs originaux** des frais accompagnés de la facture originale d'intervention.

### Sont pris en charge par le CFS :

Pour les stages de plusieurs jours, les frais :

- d'animation,
- d'hébergement et de restauration (cf. tableau ci-dessous),
- de déplacements.

STAGES DE 2 JOURS ET PLUS	
<b>Forfait résidentiel hôtelier</b> ou équivalent comprenant la chambre, le petit-déjeuner, le dîner et la taxe de séjour	160 € TTC maximum
<b>Forfait journée hôtelier</b> ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle	60 € TTC maximum

### Pour les actions de formation d'une seule journée, les frais :

- d'animation,
- de restauration (repas du midi).

À l'exclusion de toute autre dépense.

ACTION DE FORMATION D'UNE JOURNÉE	
<b>Forfait journée hôtelier</b> ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle	60 € TTC maximum
<b>ou</b> <b>Repas du midi</b>	25 € TTC maximum

Le plafond de prise en charge des frais de séjour correspond désormais au tarif négocié avec l'hôtel (cf. liste des hôtels ci-dessus) plus le prix d'**un repas seul, à savoir, 25 €**.

**Le plafond de 160 €** (nuitée + petit-déjeuner + taxe de séjour + dîner) restera en vigueur dans le cas du choix d'un hôtel ne figurant pas sur notre liste.



## BUDGET PRÉVISIONNEL ESTIMÉ PAR LE SYNDICAT, LA FÉDÉRATION OU L'UNION

Demandeur .....

Nom du responsable du stage ..... ☎

Mail ..... @ .....

Date du stage (jj/mm) : du  /  au  /  2018 Référence du stage .....

Nom du lieu du stage .....

Adresse du lieu du stage .....

.....

CP     Ville ..... ☎

Effectif des stagiaires inscrits ..... Effectif des intervenants (autres que ceux du CFS) .....

Honoraires (458 € TTC par conférencier et par journée d'intervention - coût par jour entier d'intervention et par conférencier) ..... €

**Hébergement/restauration – Joindre les devis (cf. conditions de prise en charge en annexe)**

Montant du forfait résidentiel hôtelier ..... € Nombre .....

(ou équivalent comprenant la chambre, le petit déjeuner, deux pauses, deux repas et la location de salle)

Montant du forfait journée hôtelier ..... € Nombre .....

(ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle)

À défaut, coût d'une nuitée : chambre + petit déjeuner ..... € Nombre .....

coût d'un repas ..... € Nombre .....

Arrivée(s) la veille (pour les plus éloignés, sur demande préalable de dérogation au CFS) Nombre .....

(Il est à noter que seuls les stagiaires habitant à plus de 50 km de la ville où se déroule le stage peuvent demander à être hébergés)

**Coût/location(s)**

Type du matériel audiovisuel loué ..... Coût ..... €

Autre matériel loué ..... Coût ..... €

Location de salle (si non comprise dans les forfaits hôteliers) : nombre de jours ..... Coût/jour ..... €

Frais d'organisation, pour les UNIONS TERRITORIALES (prise en charge limitée à 155 € par stage réalisé)  
nature des frais : .....

Autre organisme pouvant participer au financement : ..... Montant global ..... €

Commentaires (ex. : demande d'arrhes ou acomptes) : .....

.....

.....

**Attention, pour les formations d'une seule journée :**

- prise en charge exclusive des frais d'animation et de repas du midi ;
- pas de prise en compte des frais de déplacements ni d'hébergement.

Le .....

Signature :

# CALENDRIER DES SESSIONS INTERPROFESSIONNELLES



## Module d'initiation

### OUVERTURE SUR LE SYNDICALISME

- Présentation de la CFE-CGC, dans un syndicalisme en mutation.
- Table ronde sur la représentation du personnel : les différents mandats, outils de l'action syndicale dans l'entreprise.
- L'actualité sociale et les orientations confédérales :
  - débat,
  - rencontre avec un dirigeant confédéral.

#### Les dates, au choix :

- Lundi 3 et mardi 4 septembre 2018
- Lundi 10 et mardi 11 septembre 2018
- Jeudi 13 et vendredi 14 septembre 2018
- Lundi 17 et mardi 18 septembre 2018
- Lundi 15 et mardi 16 octobre 2018
- Lundi 5 et mardi 6 novembre 2018
- Lundi 12 et mardi 13 novembre 2018
- Lundi 3 et mardi 4 décembre 2018
- Jeudi 6 et vendredi 7 décembre 2018
- Lundi 10 et mardi 11 décembre 2018
- Jeudi 13 et vendredi 14 décembre 2018
- Lundi 17 et mardi 18 décembre 2018

**Pour les adhérents des Fonctions publiques, contactez l'UFCFP**  
au 01 44 70 65 90.

#### Préalable requis :

**La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.**

## Modules de perfectionnement

### REPRÉSENTATION DU PERSONNEL DANS L'ENTREPRISE

- Hiérarchie des sources de droit.
- Préambule juridique :
  - valeur du contrat de travail, des accords d'entreprise et de la convention collective,
  - la représentativité syndicale,
  - la négociation collective.

**Se munir impérativement d'un Code du travail.**

#### Les dates, au choix :

- Jeudi 18 et vendredi 19 octobre 2018
- Lundi 12 et mardi 13 novembre 2018
- Jeudi 29 et vendredi 30 novembre 2018
- Lundi 10 et mardi 11 décembre 2018

**Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.**

### LE COMITÉ D'ENTREPRISE/CSE

- Le CSE /CE : composition, rôle et moyens
- Les attributions du CSE /CE

Ce stage tient compte des modifications issues des ordonnances Macron et aborde principalement le CSE.

- Les emplois des fonds d'Action Logement, les droits des salariés :
  - mobilité, emménagement, travaux, prêt accession, investissement locatif, sécurisation.

#### Les dates, au choix :

- Lundi 3 et mardi 4 septembre 2018
- Jeudi 11 et vendredi 12 octobre 2018
- Lundi 12 et mardi 13 novembre 2018
- Lundi 17 et mardi 18 décembre 2018

**Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.**

## Modules de perfectionnement



### LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE APRÈS LES ORDONNANCES MACRON

Pour le module LE CSE après les ordonnances Macron :

1. le nouveau cadre de la négociation d'entreprise
  - la nouvelle place de la négociation en entreprise
    - articulation entre la branche, le code du travail et l'accord d'entreprise
    - quelles incidences sur le contrat de travail ?
    - les nouvelles règles de validation
  - les nouvelles formes de validation des accords d'entreprise
2. Le CSE : une nouvelle instance à négocier
  - les enjeux de la négociation qui met en place le CSE
  - les missions du CSE
  - le fonctionnement du CSE

#### Les dates, au choix :

- Jeudi 6 septembre 2018
- Mardi 18 septembre 2018
- Jeudi 20 septembre 2018
- Mardi 25 septembre 2018
- Jeudi 27 septembre 2018
- Mardi 2 octobre 2018
- Jeudi 4 octobre 2018
- Mardi 16 octobre 2018
- Jeudi 18 octobre 2018
- Mardi 23 octobre 2018
- Vendredi 26 octobre 2018
- Mardi 30 octobre 2018
- Lundi 5 novembre 2018
- Jeudi 8 novembre 2018
- Mardi 13 novembre 2018
- Mardi 20 novembre 2018
- Mardi 27 novembre 2018
- Jeudi 29 novembre 2018
- Mardi 4 décembre 2018
- Jeudi 6 décembre 2018
- Mardi 18 décembre 2018

**Prérequis : stage d'une journée à destination des militants amenés à négocier dans leur entreprise.**



### LECTURE DES COMPTES ANALYSE FINANCIÈRE

#### NIVEAU 1

- Présentation/Les questions à se poser pour se situer dans le paysage économique.
- Les informations disponibles pour comprendre la situation de son entreprise : comptabilité analytique, sociale et budgétaire.
- Quiz.
- Focus sur le compte de résultat.
- Le bilan – utilité et composition.
- Exemples et cas pratiques.

#### La date :

- Vendredi 30 novembre 2018

**Conditions d'inscription : être membre d'un comité d'entreprise, élu ou désigné, et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».**



### LECTURE DES COMPTES ANALYSE FINANCIÈRE : LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE

#### NIVEAU 2

- Comprendre et appréhender la stratégie financière ou comptable de l'entreprise.

#### Les dates, au choix :

- Jeudi 20 septembre 2018

**Conditions d'inscription : être membre d'un comité d'entreprise, élu ou désigné, et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ». la participation au stage « stage lectures des comptes et analyse financière » niveau 1, ce stage est pertinent pour les salariés travaillant dans une entreprise qui évolue dans un environnement international.**

## Modules de perfectionnement



### LE CONTRAT DE TRAVAIL

Le contrat de travail : notions juridiques.

- Les différentes formes de contrat de travail.
- La naissance du contrat : lettre d'embauche, contrat écrit, période d'essai...
- La vie du contrat, les évolutions, les modifications, les clauses.
- La fin du contrat : les différentes formes de rupture.

**La dates, au choix :**

- Lundi 3 et mardi 4 septembre 2018
- Lundi 17 et mardi 18 décembre 2018

**Conditions d'inscription : être prioritairement délégué du personnel et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».**



### DÉVELOPPER SA SECTION SYNDICALE

- Qu'est-ce qu'une section syndicale ?
- Quelles sont les ressources ?
- Comment améliorer sa notoriété ?
- Quel est son potentiel ?
- Comment recruter des adhérents ?
- Argumentaire et jeux de rôle.

**Les dates, au choix :**

- Jeudi 25 et vendredi 26 octobre 2018
- Jeudi 8 et vendredi 9 novembre 2018

**Conditions d'inscription : être militant et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » + un stage « Représentation du personnel dans l'entreprise » ou un stage « Le comité d'entreprise ».**



### NÉGOCIER LA PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

Cette formation a pour objectif d'outiller les militants afin de pouvoir faire face aux enjeux découlant de réformes successives et récentes qui ont rendu ce domaine excessivement complexe.

- Première journée : Les grands enjeux de la protection sociale complémentaire (notions fondamentales)
- Deuxième journée : Règles spécifiques et mises en situations pratiques

**Les dates, au choix :**

- Lundi 10 et mardi 11 septembre 2018
- Lundi 19 et mardi 20 novembre 2018



### LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENTREPRISE

- Le cadre légal des élections professionnelles :
  - périmètre, effectifs, acteurs, périodicité.
- Les enjeux des élections :
  - représentativité, mandats, négociation, vie des IRP.
- La préparation des élections :
  - négociation du protocole d'accord préélectoral, préparation de la CFE-CGC.
- Le déroulement des élections :
  - vote, dépouillement, résultats, contestations.

**Les dates, au choix :**

- Lundi 10 et mardi 11 septembre 2018
- Jeudi 25 et vendredi 26 octobre 2018
- Jeudi 13 et vendredi 14 décembre 2018

**Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.**

## Modules de perfectionnement

### FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT ET FORMATION SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITION DE TRAVAIL DES MEMBRES DU CSE.

Formation de 5 jours pour les établissements de plus de 300 salariés et de 3 jours pour les établissements de moins de 300 salariés

- Le rôle et les missions santé, sécurité, conditions de travail du CHSCT / CSE
- Le fonctionnement du CHSCT / le CSE et la commission SSCT
- Les moyens d'action des membres et du secrétaire
- La prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles, des risques psychosociaux
- L'analyse des accidents du travail
- Etudes de cas

#### STAGES ORGANISÉS PAR LA CFE-CGC À PARIS

Un bulletin de pré-inscription spécifique vous sera envoyé par la poste ou par courriel, en contactant Hélène Mundaya au **01 55 30 12 79** ou par mail **cfs@cfecgc.fr** (précisez votre adresse postale personnelle ou votre adresse électronique).

**Pour tout renseignement (d'ordre juridique ou concernant le suivi de votre inscription), contactez Éric Plagnat - Ghisalberti Formation, au 04 72 23 01 20.**

#### Stages de 5 jours - les dates, au choix :

- du lundi 15 au vendredi 19 octobre
- du lundi 12 au vendredi 16 novembre
- du lundi 10 au vendredi 14 décembre

#### Stages de 3 jours - les dates, au choix :

- du lundi 15 au mercredi 17 octobre
- du lundi 12 au mercredi 14 novembre
- du lundi 10 au mercredi 12 décembre

#### STAGES «CHSCT» EN RÉGION RHÔNE-ALPES, ORGANISÉS PAR GHISALBERTI FORMATION

**Pour les stages en région Rhône-Alpes, contactez exclusivement Ghisalberti Formation.**

#### Stages de 5 jours - les dates, au choix :

- du lundi 3 au vendredi 7 décembre à Grenoble (38)
- du lundi 10 au vendredi 14 décembre à Lyon-Corbas (69)

#### Stages de 3 jours - les dates, au choix :

- Lundi 24, mardi 25 et mercredi 26 septembre à Lyon-Corbas (69)
- Lundi 8, mardi 9 et mercredi 10 octobre à Grenoble (38)
- Lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 octobre à Lyon-Corbas (69)
- Lundi 19, mardi 20 et mercredi 21 novembre à Lyon-Corbas (69)
- Lundi 3, mardi 4 et mercredi 5 décembre à Grenoble (38)
- Lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 décembre à Lyon-Corbas (69)

## Modules de développement des performances syndicales individuelles

### TECHNIQUES DE NÉGOCIATION NIVEAU 1

- Réflexion autour de la négociation.
- Les fondamentaux des techniques de la négociation.
- Le cas Kartnoir.
- Plan d'action personnel à l'issue du 1<sup>er</sup> jour de formation.
- Comment mieux écouter.
- Les outils de l'influence : les lois de la communication.
- Particularités d'une négociation en groupe avec plusieurs parties.
- Plan d'action personnel à l'issue du stage.

#### Les dates, au choix :

- Jeudi 6 et vendredi 7 septembre 2018
- Lundi 22 et mardi 23 octobre 2018

**Conditions d'inscription : être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».**

### TECHNIQUES DE NÉGOCIATION NIVEAU 2

- Rappel : les techniques de négociation niveau 1.
- Tour de table.
- Préparation des négociations.
- L'indicateur MBTI.
- Plan d'action personnel.
- Étude de cas.

#### La date :

- Jeudi 25 et vendredi 26 octobre 2018

**Conditions d'inscription : être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « Développer sa section syndicale » + un stage « Techniques de négociation niveau 1 ».**

## Modules de développement des performances syndicales individuelles

### GÉRER LES SITUATIONS 🔄 LES PERSONNES DIFFICILES

- Négocier avec les gens et les situations difficiles.
- Les négociations difficiles : les personnes et les interactions.
- Les négociations difficiles : les sujets qui fâchent.

#### Les dates, au choix :

- Lundi 17 et mardi 18 septembre 2018
- Lundi 3 et mardi 4 décembre 2018

**Conditions d'inscription : être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « Techniques de négociation niveau 1 » + un stage « Techniques de négociation niveau 2 »**

### MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE SYNDICALE

- Ce qu'il faut comprendre de l'environnement syndical en entreprise.
- Les 4 leviers du management coopératif appliqué au délégué syndical.
- Assurer les conditions d'autonomie dans l'exercice de son mandat.
- Négocier les contributions : manager les jeux de rôle.
- Animer les relations au sein de la section.
- Conduire le développement de la section et des engagements.
- Le pilotage : gérer la qualité des engagements (plan d'animation).

#### La date :

- Jeudi 11 et vendredi 12 octobre 2018

**Conditions d'inscription : être délégué syndical et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » + un stage « Développer sa section syndicale ».**

### ARGUMENTATION

- Arguments – contre-arguments.
- Informer – convaincre – persuader.
- Préparation et construction des exposés et des interventions.
- Savoir écouter, reformuler et apporter des arguments.
- Être capable de se synchroniser avec son interlocuteur.
- Répondre à une objection.

#### Les dates, au choix :

- Lundi 26 et mardi 27 novembre 2018
- Jeudi 20 et vendredi 21 décembre 2018

**Conditions d'inscription : avoir préalablement suivi le stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme ».**

### COMMUNICATION ÉCRITE

- Les écueils à éviter – ce que vous ne devez surtout pas faire :
  - les différents moyens de communication,
  - lecture critique des tracts transmis par les participants,
  - les 9 règles de fond de la communication écrite.
- Comment rédiger un tract – les règles d'élaboration :
  - rédaction de tracts sur la base de scénarii prédéterminés,
  - relecture critique,
  - la méthode à adopter pour la rédaction d'une communication écrite.
- La stratégie de la communication :
  - sur quels sujets communiquer ?
  - la constitution des équipes de rédaction et de diffusion.

#### Les dates, au choix :

- Lundi 1<sup>er</sup> et mardi 2 octobre 2018
- Lundi 29 et vendredi 30 octobre 2018
- Lundi 5 et mardi 6 novembre 2018

**VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT nous faire parvenir vos tracts et autres écrits 10 jours au plus tard avant le module par mail à [accueil@cameleon-management.com](mailto:accueil@cameleon-management.com)**

**Rappel du préalable requis : la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.**



## Modules de développement des performances syndicales individuelles

### ÉPARGNE SALARIALE MODULE « DÉBUTANTS »

Ce stage s'adresse aux délégués syndicaux confrontés à leur première négociation d'épargne salariale.

- Mettre en place l'épargne salariale :
  - qu'est-ce que l'épargne salariale ?
  - les deux grands dispositifs, participation et intéressement.
- Quelle option pour les primes ?

**La date :** Lundi 10 et mardi 11 décembre 2018

**Rappel du préalable requis :**  
la participation au stage d'initiation  
« Ouverture sur le syndicalisme »  
est impérative pour s'inscrire à  
cette session.

### NÉGOCIER UN ACCORD DE QVT

- Passer des RPS au bien-être.
- Les thèmes de négociation portés par la CFE-CGC.
- Quels indicateurs et comment les choisir ?
- Place de l'expression des salariés (la discussion autour du travail).

**La date :** Jeudi 29 et vendredi 30 novembre 2018

**Rappel du préalable requis :**  
être délégué syndical et avoir  
impérativement déjà suivi un stage  
« Ouverture sur le syndicalisme ».

### ÉPARGNE SALARIALE MODULE « EXPÉRIMENTÉS »

Ce stage s'adresse aux délégués syndicaux ayant déjà une expérience de la négociation de l'épargne salariale.

- Négocier ou renégocier l'épargne salariale :
  - les dispositifs collectifs,
  - les dispositifs catégoriels,
  - les conseils personnalisés aux salariés.

**La date :** Jeudi 22 et vendredi 23 novembre 2018

**Rappel du préalable requis :**  
la participation au stage d'initiation  
« Ouverture sur le syndicalisme »  
est impérative pour s'inscrire à  
cette session.

### LE SYSTÈME DE RETRAITE ET LES DISPOSITIFS CONVENTIONNELS

- Comprendre le système de retraite de base et complémentaire
  - Acquisition de droits et calcul de la pension
  - Age de départ et ses impacts
- Optimiser sa stratégie retraite via les dispositifs conventionnels
  - Améliorer sa pension
  - Partir avant l'âge requis

**La date :** Lundi 5 et mardi 6 novembre 2018

## Modules de développement des performances syndicales individuelles

### RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE) & DÉVELOPPEMENT DURABLE NIVEAU 1

- Notion clés de Développement durable et de RSE / Genèse du concept.
- La déclinaison concrète et opérationnelle.
- Déploiement et pilotage.
- Focus actualité.
- Avoir une vision synthétique des notions et enjeux de RSE.
- Les étapes de la démarche RSE et les outils.
- Exemples de bonnes pratiques.
- Comprendre la profondeur d'une démarche RSE.
- Étude de cas et retours d'expériences.

**La date :** Lundi 26 et mardi 27 novembre 2018

**Rappel du préalable requis :** la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

### RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES & DÉVELOPPEMENT DURABLE NIVEAU 2

- Les enjeux de la RSE pour les syndicats de salariés, positionnement de la CFE-CGC et priorités RSE de la CFE-CGC.
- Les étapes d'une démarche RSE et le rôle des salariés.
- Les arguments pour convaincre de l'intérêt d'une démarche RSE initiée par l'entreprise.
- L'identification des outils à mobiliser.
- Présentation de la boîte à outils RSE de la CFE-CGC.
- Elaboration de plan d'actions RSE du représentant CFE-CGC.
- Partage d'expérience et études de cas.

**La date :** Lundi 10 et mardi 11 décembre 2018

**Rappel du préalable requis :** avoir suivi le stage « Ouverture sur le syndicalisme » + le stage « RSE niveau 1

## Modules sur l'Europe

### OUVERTURE À L'EUROPE

- La France en Europe :
  - dates et traités clés,
  - situation sociale de la France au regard des autres pays.
- Le fonctionnement de l'Europe en matière sociale :
  - les institutions européennes,
  - les politiques sociales européennes.
- Le rôle des partenaires sociaux européens.
- La CFE-CGC et l'Europe :
  - le lobbying européen,
  - les comités d'entreprise européens.

**La date :**

- Lundi 5 et mardi 6 novembre 2018

**Rappel du préalable requis :** la participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.

### MISE EN PLACE & FONCTIONNEMENT DES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS

- Introduction : Évolution des CEE par pays et par secteur – Faits et chiffres clés.
- Rappel des textes régissant les CEE.
- Mise en place du CEE.
- Fonctionnement du CEE.
- Pratiques nouvelles et évolutions possibles.

**La date :** Lundi 19 et mardi 20 novembre 2018

**Conditions d'inscription :** être délégué syndical ou délégué syndical central d'entreprises de dimension communautaire, être membre de comités d'entreprise européens et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » et, de préférence, un stage « Ouverture à l'Europe ».



☎ 01 55 30 12 79

✉ cfs@cfecgc.fr

## Objet : participation à un stage

Madame, Monsieur le Directeur(trice),

Je vous informe que, dans le cadre des articles L.2145-5 et suivants du Code du travail ou du Titre 1<sup>er</sup> du Statut général des fonctionnaires (art. 21 de la loi du 13 juillet 1983), je me suis inscrit(e) à une session de formation syndicale organisée par la Confédération Française de l'Encadrement-CGC.

Cette session se déroulera les

Je souhaite que vous puissiez, dès à présent, prendre toute disposition de nature à me faciliter un congé qui ne peut qu'être favorable au climat social et faire aboutir cette concertation que la CFE-CGC met en œuvre depuis maintenant de longues années.

Je vous remercie par avance de votre attitude et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur(trice), l'expression de mes sentiments syndicaux.

Fait à

Le

P.S. : Si d'aventure, le Centre de formation syndicale de la CFE-CGC ne pouvait assurer mon inscription à ce stage ou si celui-ci ne pouvait se tenir, je vous demanderais le report des dates choisies en commun aux dates proposées par le Centre de Formation Syndicale.

Maison de la CFE-CGC

59 rue du Rocher - 75008 Paris

☎ +33 (0)1 55 30 12 12 - ✉ +33 (0)1 55 30 13 13



Maison de la CFE-CGC  
59 rue du Rocher - 75008 Paris  
☎ 01 55 30 12 12

[WWW.CFECGC.ORG](http://WWW.CFECGC.ORG)

